

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
24 NOVEMBRE 2022

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET
**Financement européen du
réseau « LOCUS » (Local
Cultural Urban
Synergies)**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 25 novembre 2022
par voie d'affichages
~~notifié~~
transmis en sous-préfecture
le 25 novembre 2022
et qu'il est donc exécutoire.

Le 25 novembre 2022

Pour le Maire,
par délégation,
Le Directeur Général des Services

Vénis TUNQUASSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt deux, le 24 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 17 novembre deux mille vingt deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur PETROVIC à Monsieur HAÏAT
Madame AGUINET à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur BASSINE à Monsieur MIGEON
Madame GOTTI à Madame GUYARD
Madame de CIDRAC à Monsieur PERICARD
Madame ANDRE à Monsieur JOLY
Madame GRANDPIERRE à Monsieur NDIAYE
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET
Monsieur BENTZ à Monsieur ROUXEL

Etait absent :

Monsieur de BEAULAINCOURT

Secrétaire de séance :

Monsieur SALLE

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20221124-22-F-16c-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

N° DE DOSSIER : 22 F 16c

OBJET : FINANCEMENT EUROPÉEN DU RÉSEAU « LOCUS » (Local Cultural Urban Synergies)

RAPPORTEUR : Monsieur BATTISTELLI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Afin de développer les actions du festival Saint-Germain en Live et d'en diversifier les sources de financement, la Ville de Saint-Germain-en-Laye, en partenariat avec les Villes d'Alba Iulia (Roumanie) et Fermo (Italie), a répondu à l'appel à projets européen « LOCUS » (Local Cultural Urban Synergies) finançant un réseau de villes organisant des festivals artistiques (théâtre et musique, notamment).

LOCUS regroupe des festivals européens qui ont comme point commun une approche participative afin d'accroître l'accès à la culture au plus grand nombre et permettra aux festivals pilotes d'enraciner ces pratiques existantes sur une méthodologie commune qui, en s'appuyant sur les meilleures pratiques, l'échange international de l'expérience et une approche continue d'apprentissage par la pratique, pourront ensuite être partagées avec d'autres organisations culturelles et municipalités, ouvrant la voie à un développement local durable par le biais d'activités culturelles à travers l'Europe.

L'expérience et l'expertise acquises grâce à ce réseau pourra permettre de faire évoluer le festival Saint-Germain en Live et développer, à l'avenir, d'autres projets similaires.

La candidature de Saint Germain-en-Laye présentant l'organisation du festival Saint-Germain en Live a été retenue et peut bénéficier d'une subvention nette de 60 012 € pour la mise en œuvre de la 3^e édition du festival en 2023.

Par ailleurs, ce partenariat permettra à la Ville de rayonner au-delà de nos frontières, d'intégrer les réseaux de partenaires européens, d'être encore plus active et reconnue aux travers d'échanges, de communication et de publications comme par exemple le book du projet qui sera diffusé dans tout le réseau européen.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le financement européen du projet « LOCUS » (Local Cultural Urban Synergies) d'un montant net de 60 012 € et à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le financement européen du projet « LOCUS » (Local Cultural Urban Synergies) d'un montant net de 60 012 € et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.